

Le SIVALODET

En 1996 ce syndicat intercommunal a été créé pour assurer la mise en œuvre du contrat de rivière Odet / Steir / Jet.

Il rassemble 25 des 32 communes du périmètre du SAGE

Le personnel dont il dispose lui est affecté par la ville de Quimper : un ingénieur, un technicien.

Le budget 2003 du syndicat s'élève à 300 000 € environ.

Afin d'assurer les travaux d'élaboration du SAGE, le SIVALODET a décidé de s'adjoindre les services d'un bureau d'études.

Le bureau d'études STUCKY

Il est chargé de collecter les informations et données nécessaires, de formaliser les différentes étapes du SAGE, de rédiger les cahiers des charges des études complémentaires et rédiger le document final du SAGE.

STUCKY est spécialisé en hydraulique, hydrologie, hydrobiologie et élaboration de programmes environnementaux concertés liés à l'eau.

Contact :

SIVALODET
Hôtel de Ville de Quimper
B.P. 1759
29107 Quimper
Tél. : 02-98-98-87-60
mathieu.jardin@mairie-quimper.fr

Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE

- **02 février 2001** : à la suite des inondations, la ville de Quimper saisit le préfet en vue de la mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant de l'Odet.
- **9 juillet 2001** : après consultation des communes et de l'Agence de l'eau, le périmètre du SAGE est arrêté par le préfet.
- **28 décembre 2001** : la constitution de la CLE est arrêtée par le préfet.
- **06 février 2002** : installation de la CLE. Madame COUSTANS, présidente du SIVALODET, est élue présidente de la CLE. Le SIVALODET est désigné comme porteur technique et financier de l'élaboration du SAGE.
- **08 mars 2002** : la CLE adopte son règlement intérieur, constitue son bureau et organise les groupes thématiques de travail.
- **Juin, septembre 2002, janvier 2003** : premières réunions des groupes thématiques pour réaliser la phase d'état des lieux et de diagnostic.

Projets de la CLE pour le premier semestre 2003

Lors de sa réunion du 20 décembre 2002, la Commission Locale de l'Eau a décidé de mener les actions suivantes :

- Acheter la phase d'état des lieux et de diagnostic de l'eau et de ses usages pour l'été.
- Présenter un plan global de gestion du risque inondation.
- Lancer un inventaire des zones humides en vue de leur protection réglementaire dans les plans d'urbanisme.



La protection des zones humides représente un enjeu important pour la conservation des équilibres écologiques et hydrologiques des milieux aquatiques. Elles présentent un fort intérêt patrimonial et contribuent à la régulation du débit des cours d'eau.

Autres actions engagées sur le bassin versant en 2003

- Relance du programme Bretagne Eau Pure sur le Steir.
- Préparation d'un nouveau programme d'entretien des cours d'eau.
- Achèvement de la nouvelle station d'épuration de Quimper.



Sommaire

- Divers enjeux et une réponse globale
- Qu'est-ce qu'un SAGE
- Le périmètre du SAGE
- Organisation du travail d'élaboration du SAGE
- Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE
- Projets de la CLE pour le premier semestre 2003
- Autres actions engagées sur le bassin versant en 2003

Directrice de la publication :
Marie-Christine COUSTANS
Présidente du SIVALODET
Présidente de la CLE

Nombre d'exemplaires :
3000 ex.

Conception et réalisation :
SIVALODET

La lettre du SAGE de l'Odet

n° 1 – février 2003

Divers enjeux et une réponse globale

La gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Odet concerne de nombreux usagers : particuliers, agriculteurs, industriels, pêcheurs, collectivités, associations naturalistes... et suscite de nombreuses attentes.

Ainsi, **5 grands enjeux** peuvent être aujourd'hui identifiés :

- la réduction du risque lié aux inondations,
- la reconquête de la qualité de l'eau,
- la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable,
- la protection et la gestion des milieux naturels aquatiques et des zones humides,
- la conciliation des différents usages de l'estuaire.

Les projets qui répondront à ces enjeux peuvent se révéler peu compatibles s'ils sont menés sans cohérences entre eux. Les inondations de décembre 2000 et janvier 2001 ont notamment montré la nécessité de rechercher des réponses globales à l'échelle du bassin versant.

Le contrat de rivière, mis en œuvre depuis cinq ans, a permis d'initier cette approche globale que les différents partenaires souhaitent voir pérenniser dans le cadre d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Ainsi le **SAGE** doit permettre d'aborder simultanément l'ensemble des enjeux relatifs à l'aménagement et à la gestion de l'eau sur le **bassin versant de l'Odet**.



Les inondations de décembre 2000 et janvier 2001 ont accéléré le lancement du SAGE.

Les autres SAGE de Bretagne :

Approuvé :

La Vilaine

En cours d'élaboration :

La Rance
Le Blavet
L'Aulne
La Laïta
L'Elorn
La Baie de Morlaix

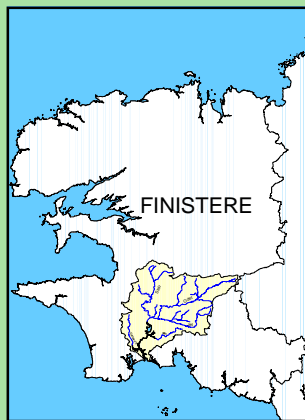
Le bassin versant de l'Odette :

Superficie :

715 km²

11 % du Finistère

Il s'étend du Porzay et des Montagnes Noires à Bénodet et Combrit



Le bassin versant de l'Odette

Altitude maximale :

300 m

Longueur des cours d'eau :

Odette : 62 km

Steir : 29 km

Jet : 26 km

Population :

115 000 hab. environ

37 communes concernées

Qu'est ce qu'un SAGE ?

Introduit par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SAGE est un outil de planification qui vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Plus précisément, le SAGE :

- fixe les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné,
- répartit l'eau entre les différentes catégories d'utilisateurs,
- identifie et protège les milieux aquatiques sensibles,
- définit les actions de développement et de protection des ressources,
- définit les actions de protection contre les inondations,
- identifie les priorités et les maîtres d'ouvrage,
- évalue les moyens économiques et financiers nécessaires.

L'élaboration du SAGE est fondée sur la concertation entre élus locaux, services de l'Etat, organismes socioprofessionnels et associatifs.

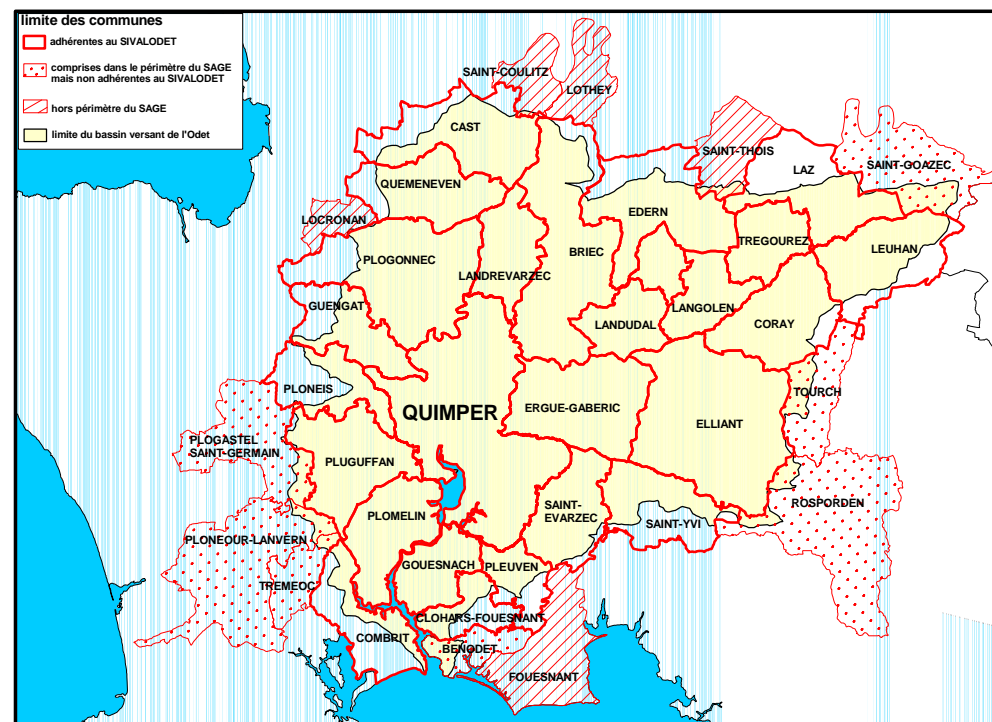
4 grandes phases d'élaboration sont à distinguer sur une période de 3 ans environ à compter de juin 2002. Leur achèvement devrait s'étaler de la manière suivante :

- état des lieux et diagnostic : été 2003,
- tendances et scénarios : printemps 2004,
- définition des objectifs et rédaction finale : automne 2004,
- phase de validation administrative : printemps 2005.

Le SAGE établit une stratégie collective de gestion de l'eau pour 10 ans. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral après validation par les collectivités locales, l'Agence de l'eau et les chambres consulaires.

Portée juridique : Les décisions prises par les autorités administratives dans le périmètre du SAGE doivent être compatibles avec ce schéma. Le SAGE n'est pas opposable au tiers.

Le périmètre du SAGE



Le périmètre du SAGE couvre l'ensemble du bassin versant de l'Odette à l'exception de cinq communes faiblement concernées

Organisation du travail d'élaboration du SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) pilote l'élaboration du SAGE. Cependant, simple organe de concertation et d'orientation, elle ne dispose d'aucun moyen technique et financier propre et doit donc s'appuyer sur les moyens d'un autre organisme pour élaborer le SAGE.

La CLE est composée de 40 membres répartis en trois collèges : Elus locaux (50%), Usagers (25 %) et Services de l'Etat (25%). Chaque membre dispose d'un suppléant.

Le bureau de la CLE, composé de 12 membres, est chargé de suivre plus précisément les différentes phases de travail. Il se réunit plus fréquemment et assure la synthèse des groupes thématiques.

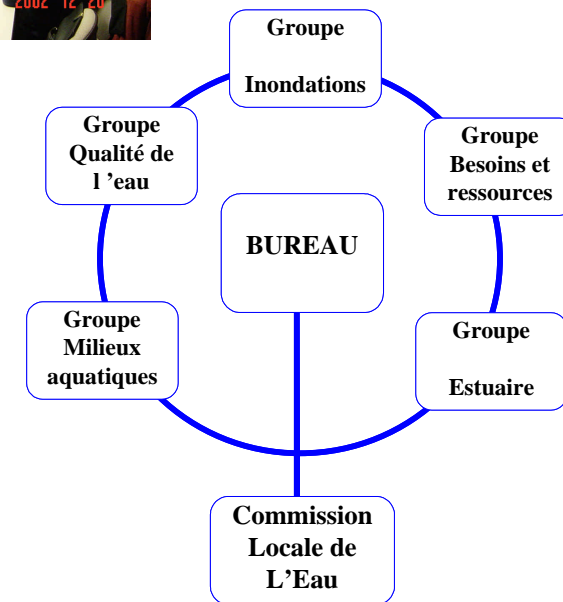
Cinq groupes de travail ont été constitués par la CLE afin d'analyser les différents thèmes du SAGE :



Réunion de la CLE le 20/12/2002

- Inondations
- Qualité de l'eau
- Besoins et ressources en eau
- Milieux aquatiques et zones humides
- Estuaire

Plus de 80 personnes, membres ou non de la CLE et représentant les partenaires de la gestion de l'eau sur le bassin versant, sont inscrites dans ces groupes de travail.



Le syndicat intercommunal SIVALODET assure la gestion administrative, technique et financière de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE. Il réalise les études complémentaires nécessaires.

Les communes adhérentes au SIVALODET : Briec, Cast, Clohars-Fouesnant, Combrit, Coray, Ederne, Elliant, Ergue-Gabéric, Gouesnach, Guengat, Landrevarzec, Landudal, Langolen, Laz, Leuhan, Pleuven, Plogonec, Plomelin, Ploneis, Pluguffan, Quéménéven, Quimper, Saint Evarzec, Saint Yvi, Tregourez.

Composition de la CLE :

Collectivités locales :

SIVALODET

10 communes :

- Briec
- Cast
- Clohars-Fouesnant
- Combrit
- Elliant
- Ergue-Gabéric
- Landudal
- Plomelin
- Quimper
- Tregourez

Conseil Général

Conseil Régional

4 Syndicats des eaux :

- SIVOMEAQ
- Briec-Edern
- Clohars-Fouesnant
- Pen ar Goyen

Usagers et socioprofessionnels

- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Fédération de Pêche Eau et Rivières / SEPNB
- Comité Local des Pêches Plaisanciers
- Quimper Inondation
- Compagnie Générale des Eaux
- Associations de consommateurs (CLCV /UFC)

Services de l'Etat :

- Préfet de Bassin
- Préfet de Région
- Préfet du Finistère
- Agence de l'eau
- MISE
- (Mission Inter Service de l'Eau)
- DDAF
- DDE
- DDASS
- DDAM
- CSP